

INSCRIPTION :

Pour l'inscription il faut nous communiquer : nom, adresse, téléphone, date de naissance, n° de sécurité sociale (pour une éventuelle prise en charge par la MSA si la personne appartient au régime agricole). Nous aurons besoin d'un RIB, et d'une copie de la carte d'identité du client. Il suffit de nous appeler à PRESENCE VERTE CHARENTE au 05 45 97 81 30.

Il faut que l'on puisse savoir s'il y a besoin d'un régime particulier (diabétique, sans sel par exemple), nous dire les jours de repas souhaités et nous donner quelques indications de parcours pour trouver la maison et une solution pour poser les repas en cas d'absence du bénéficiaire.

Lors de la 1ère livraison vous signerez le bulletin d'adhésion, celui-ci sera tacitement reconductible avec le nombre de repas et les jours choisis sauf avis contraire de votre part.

Les menus de vos repas vous seront indiqués plusieurs jours avant leur livraison.

COMPOSITION PLATEAU :

Le plateau de midi se compose d'un potage, une entrée, un plat, fromage et un dessert au prix de 8.96 €.

Il existe aussi un plateau du soir allégé avec un potage, un plat et dessert à 5.33€ en complément de l'autre plateau si besoin ou alors vous pouvez choisir d'avoir un potage supplémentaire en complément du repas de midi pour 0.60€. Nous pouvons répondre à vos besoins de régimes alimentaires. Vous pourrez profiter d'un choix de menus sur un plateau sans régime.

ORGANISATION LIVRAISONS

Pour faciliter les livraisons nous vous demandons de ne pas vous absenter au moment de la distribution du repas ou de nous dire où le déposer.

En cas d'absence non justifiée, ou d'impossibilité matérielle de vous remettre le repas, celui-ci vous sera facturé même s'il n'a pas été livré.

Jour livraison	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Repas livré	mardi	Mercredi Jeudi	Pas de livraison sauf lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine ou en cas de force majeure	Vendredi Samedi	Dimanche Lundi

MODIFICATION DE COMMANDE (annulation, reprise, ajout, 1ère livraison, etc...),

Prévenez-nous ou faites prévenir très rapidement, afin que nous puissions interrompre la livraison des repas. Cette information rapide nous permettra d'avertir au plus tôt notre fournisseur de repas.

En cas de force majeure (hospitalisation, placement, décès, ...), la livraison du jour même sera facturée.

Pour que les repas ne soient pas facturés l'information doit être donnée auprès de nos services selon les **échéances ci-dessous** :

- pour le repas du mardi, appeler le vendredi avant 12h00
- pour les repas de mercredi et jeudi, appeler le lundi avant 12h00
- pour les repas de vendredi et samedi, appeler le mardi avant 16h00
- pour les repas de dimanche et lundi, appeler le jeudi avant 12h00.

Passé ce délai les repas seront facturés.

FACTURATION ET AIDES:

Le montant de vos repas sera prélevé sur votre compte bancaire le mois suivant (ex : les repas de janvier seront prélevés le 15 février). **20 euros de frais de dossier** seront prélevés sur votre 1ère facture. Lors de la 1ère livraison il faudra fournir un **RIB et signer le mandat SEPA**

Pour une personne appartenant au régime agricole vous pouvez contacter le service social de la MSA au 05 46 97 50 78 pour avoir plus d'informations.

Il faut voir directement avec les différents organismes MDPH, conseil général pour savoir à quelles aides vous pourriez prétendre.

Attention, il se peut que les différentes aides ne soient pas cumulables entre elles.